



Avril 2023 - n°2023 - 036
04/12

Infos rapides

En février 2023, un excédent agroalimentaire français inférieur de 25 % à celui de février 2022

En février 2023, l'excédent des échanges agroalimentaires français est de 571 millions d'euros. Il diminue de nouveau sur un an (- 193 millions d'euros par rapport à février 2022) car la croissance des importations (+ 526 millions d'euros sur un an) est de nouveau supérieure à celle des exportations (+ 333 millions d'euros). Le solde des produits agricoles bruts recule (- 20 millions d'euros sur un an) pour atteindre 339 millions d'euros sous l'effet de la stabilisation des exportations et de la hausse des importations, principalement de légumes et de fruits. De même, l'excédent commercial en produits transformés diminue à 232 millions (- 173 millions d'euros par rapport à février 2022). La progression des importations, tirée notamment par les viandes et produits de l'abattage mais aussi par les produits à base de fruits et légumes et les produits laitiers, est supérieure à celle des exportations. En février, la baisse de l'excédent commercial agroalimentaire provient principalement des échanges avec l'UE.

Solde commercial global

En février 2023, baisse de l'excédent commercial sur un an

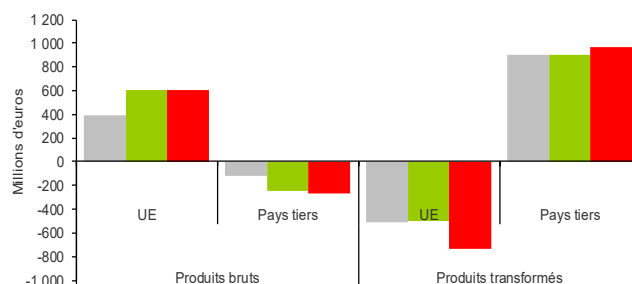


Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

--- moyenne 2018-2022 — 2022 — 2023

Solde par zone et par type de produits

En février 2023, sur un an, le déficit des échanges de produits transformés avec l'UE se creuse



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

■ févr. moy. 2018-2022 ■ févr. 2022 ■ févr. 2023

Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En février 2023, recul, sur un an, de l'excédent agroalimentaire français

En février 2023, l'excédent commercial agroalimentaire est de 571 millions d'euros. Il recule de nouveau sensiblement sur un an (- 25 %). Ce résultat est la conséquence d'une croissance des importations (+ 526 millions d'euros, soit + 9 %) plus importante que celle des exportations (+ 333 millions, soit + 5 %).

Avec les pays tiers, l'excédent est de 703 millions d'euros ; il gagne 38 millions sur un an. Les exportations croissent de 32 millions d'euros (soit + 1 %) exclusivement du fait des produits transformés (+ 49 millions) notamment avec les ventes d'aliments diététiques et de vins. Le solde des produits bruts recule de 16 millions d'euros, la hausse des ventes de céréales (orges vers la Chine) étant contrebalancée par la baisse des exportations de graines oléagineuses et d'animaux vivants notamment. Parallèlement, les importations sont quasiment stables (- 6 millions sur un an). Cette stabilisation provient du fait que les importations de produits bruts croissent légèrement (+ 5 millions), tirées par des achats de légumes (notamment des tomates du Maroc), alors que les importations de

produits transformés diminuent (- 11 millions) sous l'effet du recul des achats de café et de thé transformés mais aussi d'huile. Au total, l'excédent des échanges de produits transformés augmente de 60 millions d'euros sur un an et le déficit commercial des produits bruts se creuse de 22 millions.

Avec l'Union européenne, le solde perd 231 millions sur un an et affiche de nouveau un déficit (- 132 millions d'euros). La croissance des importations (+ 532 millions soit + 15 %) est en effet nettement supérieure à celle des exportations (+ 301 millions soit + 8 %). La hausse des importations concerne pour plus de 95 % les produits transformés, notamment les viandes, les autres produits alimentaires (chocolats, confiseries), les préparations à base de fruits et légumes et les produits laitiers (fromages). La croissance des exportations provient pour plus de 90 % des produits transformés et parmi ceux-ci, les hausses des « autres produits alimentaires » et des produits laitiers sont notables. Pour les produits bruts, la progression des exportations de légumes est de nouveau marquée

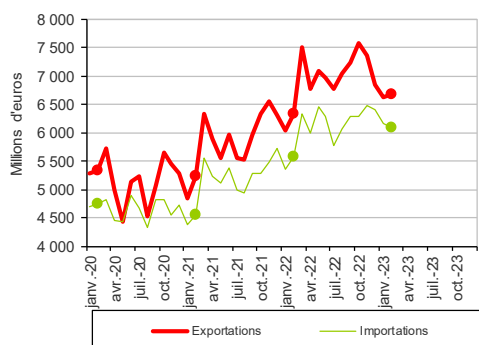
Les indicateurs

Produits CPF2	Février						Cumul 2 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
UE												
Produits bruts	740	758	1 341	1 360	601	603	1 420	1 509	2 566	2 704	1 146	1 196
Produits transformés	2 812	3 326	2 311	2 592	-501	-734	5 479	6 645	4 635	5 202	-843	-1 442
AGROALIMENTAIRE	3 552	4 084	3 651	3 952	99	-132	6 898	8 153	7 201	7 907	303	-247
Pays tiers												
Produits bruts	792	797	550	534	-242	-264	1 544	1 605	1 048	1 093	-496	-512
Produits transformés	1 226	1 215	2 133	2 182	907	967	2 475	2 491	4 131	4 286	1 656	1 794
AGROALIMENTAIRE	2 018	2 013	2 683	2 715	665	703	4 019	4 097	5 179	5 379	1 160	1 282
Monde												
Produits bruts	1 532	1 555	1 891	1 894	359	339	2 964	3 114	3 614	3 797	651	683
Produits transformés	4 038	4 542	4 444	4 774	405	232	7 954	9 136	8 766	9 488	812	352
AGROALIMENTAIRE	5 571	6 097	6 334	6 668	764	571	10 917	12 250	12 380	13 285	1 463	1 036

Source : Douanes/SSP

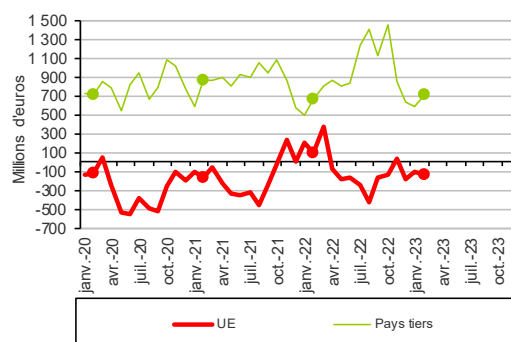
Mises en perspective

En février 2023, augmentation des échanges sur un an



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

En février 2023, sur un an, le solde des échanges se détériore sensiblement avec l'UE



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Le recul des exportations d'oléagineux et la hausse des importations de légumes pèsent sur l'excédent des échanges de produits bruts

En février 2023, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** (339 millions d'euros) est excédentaire mais est inférieur de 20 millions à celui de février 2022. Cette évolution résulte de l'augmentation de 22 millions d'euros sur un an du déficit commercial avec les pays tiers.

Les **exportations** (1,9 milliard d'euros) sont quasi-stables (+ 6 millions d'euros par rapport à février 2022). Les ventes de légumes, tirées principalement par les exportations de pommes de terre et de tomates vers nos voisins européens (Espagne, Allemagne), progressent de 58 millions sur un an. Cependant, cette hausse est contrebalancée par la diminution des ventes pour plusieurs autres produits, notamment les graines olé-

gineuses (principalement du colza et du tournesol) pour 46 millions et les céréales (avec la baisse des exportations de blé tendre vers la Chine) pour 13 millions.

Les **importations** (1,6 milliard d'euros) augmentent de 23 millions d'euros par rapport à février 2022 (+ 1 %). Les principales hausses concernent les légumes (principalement en provenance du Maroc, d'Espagne et de Belgique) avec + 56 millions d'euros et les fruits (agrumes, avocats, bananes) avec + 19 millions sur un an. Cependant, ces évolutions sont en partie contrebalancées par les baisses observées pour les achats de graines oléagineuses (soja brésilien et colza australien).

Les indicateurs

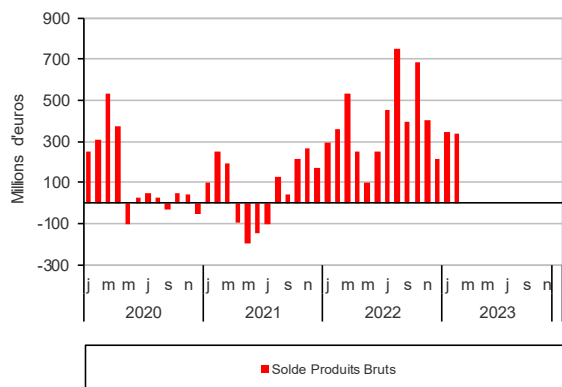
Produits CPF4	Février						Cumul 2 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
PRODUITS BRUTS	1 532	1 555	1 891	1 894	359	339	2 964	3 114	3 614	3 797	651	683
Agriculture et élevage	1 350	1 359	1 773	1 766	422	407	2 599	2 722	3 380	3 537	781	815
Céréales, légum., oléagi.	218	193	1 117	1 058	899	865	452	498	2 114	2 145	1 662	1 647
Céréales n. c. riz	37	35	891	878	854	842	82	131	1 726	1 774	1 644	1 643
Oléoprotéagineux	181	158	227	181	45	23	370	367	388	371	18	4
Légumes, fleurs, plantes	416	467	280	339	-136	-128	777	835	537	660	-240	-174
Légumes	349	406	263	321	-86	-84	664	728	506	623	-158	-105
Prod. cult. permanentes	662	637	169	161	-493	-476	1 253	1 273	324	311	-929	-962
Fruits	361	380	116	113	-245	-267	725	780	229	225	-496	-555
Café, cacao, thé	116	114	2	1	-114	-112	208	235	5	5	-203	-230
Animaux vifs, œufs, miel	54	61	206	208	153	146	117	116	406	421	289	305
Bovins	3	5	137	144	133	139	8	10	252	283	244	273
Produits sylvicoles	26	26	53	55	27	28	46	50	101	106	55	55
Pêche et aquaculture	156	170	65	73	-91	-97	318	342	133	155	-185	-187

millions d'euros

Source : Douanes/SSP

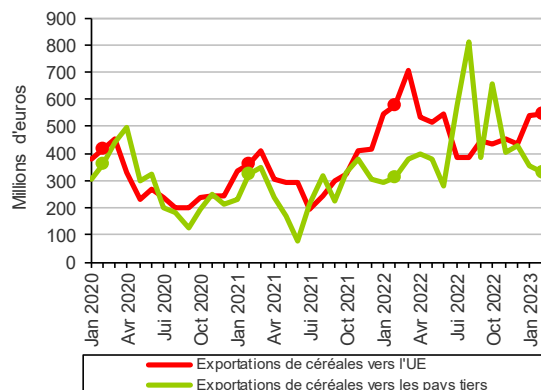
Mises en perspective

En février 2023, diminution du solde des échanges de produits agricoles bruts sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sur un an, baisse des exportations de céréales vers l'UE



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

Nouvelle baisse de l'excédent sous l'effet de la hausse des importations en provenance de l'UE

L'excédent des échanges de **produits transformés** (industries agroalimentaires et tabacs) recule à 232 millions d'euros en février 2023 (- 173 millions d'euros par rapport à février 2022). Sur un an, la baisse de l'excédent commercial concerne exclusivement les échanges avec l'UE (- 233 millions).

Les **exportations** (4,8 milliards d'euros) progressent de 330 millions d'euros sur un an (+ 7 %). Si cette évolution concerne la grande majorité des produits transformés, elle est plus particulièrement portée par les « autres produits alimentaires » (notamment les aliments diététiques mais aussi le chocolat et les confiseries) dont les ventes croissent de 107 millions sur un an. Il en va de même pour les exportations de produits laitiers (+ 52 millions sur un an) à travers les fromages,

notamment à destination de l'Espagne et de la Belgique.

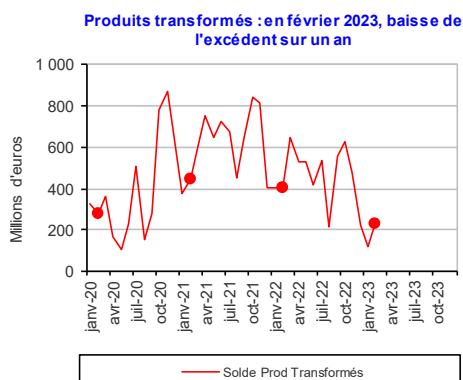
Les **importations** (4,5 milliards d'euros) augmentent de 503 millions sur un an (+ 12 %). Les achats de viandes et de produits issus de l'abattage (principalement de la viande de porc espagnole et de la viande de volailles de Belgique et de Pologne) croissent plus particulièrement de 141 millions d'euros. C'est aussi le cas des préparations à base de fruits et légumes et des produits laitiers (portées par les achats de beurre et de fromages) qui augmentent respectivement de 72 et 68 millions sur un an. Par ailleurs, les achats « d'autres produits alimentaires » (principalement des condiments et du chocolat) gagnent 58 millions.

Les indicateurs

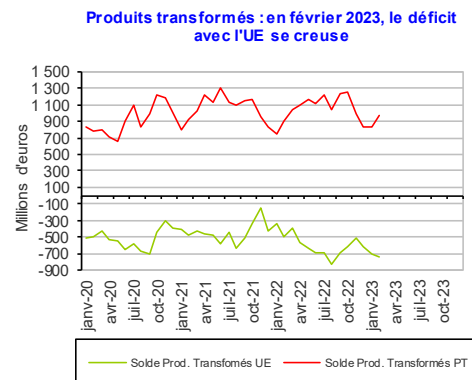
Produits CPF4	Février						Cumul 2 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
IAA, TABACS	4 038	4 542	4 444	4 774	405	232	7 954	9 136	8 766	9 488	812	352
Viandes, prod. de l'abattage	556	697	424	442	-132	-255	1 106	1 413	834	886	-272	-527
<i>Viande bovine</i>	133	156	90	91	-43	-65	243	312	180	183	-64	-128
<i>Viande porcine</i>	46	70	67	84	22	14	98	138	135	162	37	24
<i>Volaille</i>	108	148	60	49	-47	-99	215	305	117	105	-99	-200
Prod. préparés de la pêche	343	361	81	82	-262	-280	694	751	170	164	-524	-587
Prod. à base de fruits & lég.	469	541	191	225	-278	-315	949	1 113	380	444	-570	-669
Huiles, tourteaux, corps gras	401	426	194	192	-207	-234	794	803	383	401	-411	-401
<i>Tourteaux</i>	164	170	13	19	-151	-151	312	305	31	34	-281	-270
Produits laitiers, glaces	404	472	611	663	207	191	783	956	1 219	1 341	436	385
<i>Fromages</i>	164	199	259	281	96	82	324	403	512	576	188	173
Produits des céréales	200	223	260	279	59	56	395	477	493	558	97	81
Biscuits, pâtisseries, pâtes	233	284	200	245	-33	-39	449	554	400	486	-49	-68
Autres produits alimentaires	871	929	769	876	-102	-53	1 677	1 848	1 566	1 777	-111	-71
<i>Sucre</i>	21	28	85	101	63	73	45	57	176	207	131	150
<i>Chocolat, confiserie</i>	301	318	183	208	-119	-109	552	619	385	418	-167	-201
Aliments pour animaux	120	138	261	282	141	144	241	297	510	573	270	276
Boissons	336	377	1 430	1 462	1 094	1 084	648	721	2 756	2 799	2 108	2 078
<i>Vins, champagne</i>	70	65	857	890	787	825	129	128	1 604	1 681	1 475	1 553
<i>Eaux de vie, alcools</i>	96	109	379	360	283	251	193	207	767	699	574	491
Tabacs	105	93	24	27	-81	-66	216	203	55	58	-161	-145

Source : Douanes/SSP

Mises en perspective



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2.1 (CPF rév. 2.1 2015) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la CPF rév. 2.

La Direction générale des douanes et droits indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats à compter des chiffres du mois de mars 2020. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2015.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne devaient être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations jusqu'en 2022. A partir de cette date, le statut juridique de la collecte des informations relatives aux expéditions et introductions de biens avec les partenaires de l'Union européenne est modifié. Il n'est plus fait référence à un seuil statistique. Un échantillon d'entreprises est sélectionné qui doit obligatoirement répondre à l'enquête.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des produits française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des produits associés aux activités).

UE : UE à 27.

PT : pays tiers.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Corinne Prost

Rédacteur : Thibaut Champagnol

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2023

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)